

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX SENIORS – SAISON 2026 / 2027

Articles	Pré-Régional Masculine	Pré-Régional Féminine	Départemental 2 Masculine
1- Composition du championnat	12 Equipes	En fonction des équipes engagées	En fonction des équipes engagées
	✓Championnat en 1 phase Rencontres « aller » et « retour »	✓Championnat en 1 phase (10-12 équipes) ✓Championnat en 2 phases (+ 12 équipes)	✓Championnat en 1 phase (10-12 équipes) ✓Championnat en 2 phases (+ 12 équipes)
	✓ Deux équipes du même club peuvent jouer dans le même division		
	Les associations sportives devront avoir réglé leur engagement avant le début des championnats et devront être à jour avec la trésorerie du Comité Départemental.		
2- Associations sportives qualifiées	A- Les équipes descendant de R3 B- Les équipes maintenues en PRM C- Les équipes accédant à la PRM D- Les équipes repêchées	A- Les équipes descendant de R2 B- Les équipes maintenues en PRF C- Les équipes nouvelles	A- Les équipes descendant de PRM B- Les équipes de D2 C- Les équipes nouvelles
3- Mutualisations possibles entre les associations	A- Union : autorisé sans possibilité de monter en région B- CTC : autorisé C- Entente : autorisé sans possibilité de monter en région		A- Union : autorisé B- CTC : autorisé C- Entente : autorisé
4- Obligations sportives	Chaque association sportive évoluant dans cette division devra OBLIGATOIREMENT présenter et engager : ✓ 1 équipe jeunes de U13 à U18 Et ✓ 1 équipe jeunes de U9 à U11		
5- Obligations équipes (vérifications)	✓ Les vérifications de ces obligations se feront aux dates suivantes : à la 5 ^{ème} journée et à la fin des matchs aller de la 1 ^{ère} phase du championnat ✓ La non-observation de ces obligations amène le déclassement de l'équipe fautive (mise hors championnat) et la descente automatique dans la division inférieure à la fin de la phase régulière. ✓ Le Comité a toujours le droit de refuser l'inscription d'une association sportive dès lors qu'elle motive son refus		
6- Obligations sportives (cas d'une montée)	✓ Une équipe accédant à une division supérieure et qui ne remplit pas les obligations sportives est autorisée à y participer sous conditions d'avoir respecter les obligations sportives de la division de la saison précédente (autorisation valable seulement la 1 ^{ère} année)		

Articles	Pré-Régional Masculine	Pré-Régional Féminine	Départemental 2 Masculine	
7- Jour et horaires des rencontres	<u>Dimanche matin</u> 1 rencontre : 10h00 2 rencontres : 9h00 – 10h30	<u>Samedi soir</u> 1 rencontre : 20h00 2 rencontres : 18h30 – 20h00	<u>Samedi soir ou dimanche matin</u> 1 rencontre : 20h00 (samedi soir) 10h00 (dimanche matin) 2 rencontres : 18h30 – 20h00 (samedi soir) 9h00 – 10h30 (dimanche matin)	
	✓ Dans le cas ou une association ne dispose pas de gymnase le dimanche matin, la rencontre aura lieu le samedi soir sans dérogation	✓ S'il y a 1 ou 2 rencontres régionales et/ou nationales le samedi soir, pas de dérogation le club adverse devra accepter le jour et l'horaire du club local (information sur le site de la bourse mis en ligne assez en avance pour s'organiser)		
	✓ Possibilité de dérogation pour changer de jour (accord des deux clubs)		✓ Dérogation pour changement de date (autre que le week-end programmé)	
	✓ Pour la dernière journée de championnat, AUCUNE dérogation de date et d'horaire ne sera accepté			
8- Système de l'épreuve (formule championnat)	✓ 1 phase : - 11 rencontres aller/retour	✓ Suivant les engagements - 1 phase : rencontres aller / retour Où en - 2 phases		
9- Montée en division supérieure	✓ La ligue propose au CD50 une montée en R3	✓ La ligue propose au CD50 une montée en R2	✓ Le comité propose deux montées en PRM	
10 – Descente en division inférieure	✓ Le 11 ^{ème} et 12 ^{ème} en D2M		✓ Possibilité de barrage entre le 3 ^{ème} de D2M et le 11 ^{ème} de PRM (en fonction du nombre de descente de région)	
	✓ Possibilité de barrage entre le 11 ^{ème} de PRM et le 3 ^{ème} de D2M (en fonction du nombre de descente de région)			
	✓ Dans l'éventualité de plusieurs descentes des niveaux supérieurs (NM3/NF3 – PNM/PNF – R2M/R2F et R3M) l'ordre des descentes supplémentaires se fera en fonction du classement général final.			
11 – Repêchage	✓ Les repêchages éventuels (hors dernier du classement) se feront en se basant sur les classements			
12 – Logiciel e-marque	✓ Il est obligatoire. Le club recevant doit mettre à disposition des OTM le matériel informatique nécessaire à la tenue du logiciel ✓ le groupement sportif recevant devra transmettre avant le dimanche 20h00 le fichier numérique			
13 – Forfait Général	✓ Une équipe ayant perdu 3 rencontres par forfait est déclarée forfait général ✓ Une association ayant déclarée (ou étant déclarée) forfait général est rétrogradée dans la division immédiatement inférieure			

Articles	Pré-Régional Masculine	Pré-Régional Féminine	Départemental 2 Masculine
14 – Obligations financières	✓ Le club devra s'être acquitté financièrement de son engagement dans son championnat avant le début de celui-ci ✓ Les échéances de la caisse de péréquation devront être honorées tout au long de la saison ✓ En cas de non-respect des conditions financières le club se verra rétrogradé en division inférieure et/ou non engagé		
15 – Salle	✓ Référencée et homologuée		
16 – Cas particuliers	✓ Tous les cas non traités dans ce règlement au cours ou à la fin de la saison seront traités par le Bureau du Comité Départemental		
17 – Règles de participation	✓ Nombre de joueurs autorisés : - OC : 5 minimum / 10 maximum) ✓ Types de licences autorisées : (mutation et licence T) : - OC1–OC2 -OCT (hors CTC) : 3 maximum ✓ Couleurs de licence autorisées : - Vert : sans limite - Jaune / Orange / Rouge : 3 maximum	✓ Nombre de joueurs autorisés : - OC :5 minimum / 10 maximum ✓ Types de licences autorisées (mutation et licence T) : - OC1 – OC2 - OCT : 3 maximum - OC1 – OC2 - OCT : convention spécifique pour création d'un club, après délibération de la Commission des Compétitions et du bureau du Comité Départemental ✓ Couleurs de licence autorisées : - Vert : sans limite - Jaune / Orange / Rouge : 3 maximum	
18 – Surclassements	✓ Les 2006 – 2007 - 2008 : automatique ✓ Les 2009 - 2010 : médecin de famille ✓ Les 2011 filles : médecin agréée ✓ Les 2011 garçons : impossible		
19 – Liste brûlés et équipes personnalisées	✓ Transmettre le fichier de la commission des compétitions 5x5 au moins 8 jours avant le début du championnat. ✓ Non prise en compte de la liste si hors fichier de la commission ✓ Transmettre la liste de vos équipes supérieures		
20 - Réclamation	✓ Le club ayant déposé la réclamation, devra obligatoirement donner un chèque de 80,00 Euros à l'arbitre, pour que celle-ci soit recevable. ✓ Le club devra confirmer la réclamation par son Président ou Secrétaire en envoyant un chèque de 40,00 Euros à l'ordre du Comité Départemental.		